



Gilles Pierrehumbert a remis hier la pétition à la présidente du Grand Conseil, Roxanne Meyer Keller. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

Les profs du secondaire veulent un système à niveaux en anglais

ÉCOLE • Une pétition munie de 400 signatures a été déposée hier au Grand Conseil. En classe, les élèves en difficulté décrochent trop vite.

MARIO TOGNI

Les profs d'anglais du secondaire I font face à des «difficultés très importantes». C'est le constat de la Société vaudoise des maîtres du secondaire (SVMS) qui réclame que cette branche passe sous le régime des disciplines à niveaux, comme le français, les mathématiques et l'allemand. Une pétition, paraphée par 400 enseignants de la langue de Shakespeare, a été remise hier au Grand Conseil.

«Une très forte majorité des profs de la branche l'ont signée», se félicite Gilles Pierrehumbert, président de la SVMS, ce qui montre selon lui l'étendue du malaise. Les objectifs pour atteindre le niveau requis à la fin de la scolarité obligatoire sont exigeants et, contrairement à l'histoire ou la géographie, l'anglais est sanctionné par un examen. Or beaucoup d'élèves n'arriveraient pas à suivre.

«Les élèves en difficulté décrochent très vite et les maîtres ne

parviennent pas à les aider dans une classe hétérogène de plus de 20 élèves», poursuit Gilles Pierrehumbert. Les profs font face à cette réalité depuis l'introduction de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), alors que l'anglais était auparavant en option. «Dans une même classe, des élèves ont déjà terminé un exercice alors que d'autres n'ont pas encore compris la consigne», témoigne une enseignante.

Suivi plus personnalisé

Il est donc très difficile de répondre aux besoins de tout le monde, à savoir de pousser les meilleurs élèves à progresser pour poursuivre vers une voie gymnasiale tout en aidant les moins bons à rester dans le train, relatent plusieurs maîtres d'anglais, sous couvert d'anonymat.

Pour faciliter un suivi plus personnalisé, certains établissements procèdent déjà à des dédoublements partiels, c'est-à-dire que deux enseignants assurent

une heure de cours. Début avril, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a d'ailleurs lâché du lest en annonçant aux directions d'établissement le financement, pour l'année scolaire 2016-2017, du dédoublement d'une période (sur trois) en 9^e année.

Grilles horaires à revoir

Gilles Pierrehumbert y voit plus qu'une coïncidence avec le succès de la pétition, déjà connu à ce moment. Malgré tout, un véritable enseignement à niveaux serait nécessaire pour une discipline qui «revêt une importance particulière dans la poursuite des études, mais aussi pour un nombre croissant de métiers auxquels conduisent les filières de formation professionnelle», note-t-il.

Or un tel système coûte plus cher, d'où le dépôt de la pétition au Grand Conseil, chargé d'attribuer les budgets. Autre problème, d'ordre organisationnel: les niveaux nécessitent d'aligner les

grilles horaires de plusieurs classes, ce qui est déjà très complexe aujourd'hui avec le français, l'allemand et les mathématiques. Mais «tout à fait faisable», selon la SVMS.

Les enseignants sont aussi conscients qu'un tel remaniement aurait des conséquences sur leurs conditions de travail, avec des horaires potentiellement plus éclatés. «C'est le revers de la médaille, mais ils ont malgré tout signé notre pétition en masse et en connaissance de cause», relève Gilles Pierrehumbert.

Possibilités dans la loi

De son côté, le DFJC ne fait aucun commentaire sur la pétition déposée par la SVMS. Son porte-parole, Michael Fiaux, rappelle simplement que le cadre légal et réglementaire de la LEO offre la possibilité de dédoubler les cours d'anglais, comme «cela avait été convenu avec les associations professionnelles lors de l'élaboration de la nouvelle loi». I

PRÉFECTURE DE LAUSANNE

L'amende envoyée par courrier B, ça ne va pas!

La Préfecture de Lausanne a envoyé une amende de 500 fr. pour une infraction au code de la route en courrier B, au lieu du recommandé. Le recours du destinataire en a été retardé. Inacceptable, selon le Tribunal fédéral (TF).

La préfecture a posté l'enveloppe contenant la douloureuse le 10 juin 2015. Le contrevenant présumé a fait opposition le 2 juillet. Il dit n'avoir reçu la décision du préfet que le 23 juin.

La préfecture a alors rejeté l'opposition, arguant qu'elle n'avait pas été déposée dans le délai autorisé de 10 jours. La personne concernée a vu rouge. Elle n'a pas trouvé d'oreille compréhensive auprès des instances cantonales et s'est alors tournée vers le Tribunal fédéral.

Les juges de Mon-Repos estiment dans leur décision publiée hier que la justice vaudoise a commis un impair. Il appartient aux autorités de s'assurer que les

contrevenants ont bien reçu une décision. C'est seulement ainsi que ces derniers peuvent faire valoir leur droit de recours.

Une simple note précisant la date d'envoi et accompagnant une décision de la préfecture ne suffit pas pour remplacer le courrier recommandé. L'ordonnance sur la procédure pénale ne laisse pas de place à l'interprétation à ce sujet, selon le TF.

La préfecture a fixé d'office la date de réception de l'amende au 15 juin, soit cinq jours après l'envoi. Partir du principe que le courrier B doit arriver dans un délai de trois jours, comme l'ont fait les instances vaudoises, n'est pas un argument convaincant.

La Poste n'est pas infallible, a rappelé le TF. Il a renvoyé l'affaire à la préfecture, qui devra renvoyer sa décision en courrier recommandé. Le canton de Vaud doit payer 3000 fr. au conducteur à titre de dédommagement pour les frais de procédure. ATS

EN BREF

RENENS

La minigrève a porté ses fruits

Les trois employés de l'entreprise Bertusi Stores ont récupéré la part impayée de leur salaire après une grève qui a duré la matinée d'hier. L'accord conclu avec leur patron concerne un total de 8000 francs brut, selon le syndicat Unia. Les travailleurs se réservent encore le droit de déposer plainte pour un arriéré de 58 000 francs dans le paiement des charges sociales. SDT

GRAND CONSEIL

Une photo fâche les députés

L'intervention de la députée Véronique Hurni n'est pas passée inaperçue hier matin au Grand Conseil. L'élue PLR a dénoncé des dysfonctionnements mineurs au sein d'une prison en illustrant d'une série de photos, alors qu'introduire un appareil de photo dans un tel lieu est formellement interdit. Son intervention a entraîné d'immédiates réactions courroucées de la part de certains de ses collègues. ATS

DEBIOPHARM

Soutien à la philanthropie

Debiopharm veut professionnaliser la philanthropie. Le groupe biopharmaceutique basé à Lausanne va donner «plusieurs millions de francs» à l'institut IMD durant les quinze prochaines années pour une chaire de philanthropie familiale. «Gâcher de l'argent dans des pays pauvres, c'est dramatique», souligne Thierry Mauvernay, co-président et administrateur-délégué du groupe Debiopharm. ATS



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Nouveau bâtiment inauguré

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a inauguré hier son nouveau bâtiment de mécanique, le ME. L'édifice doit permettre aux étudiants d'avoir accès à l'expérimentation tôt dans leur cursus. C'est dans cet écran de métal et de verre que

Patrick Aebischer, président de l'EPFL, a présenté hier le dernier-né. «Un bâtiment qui a fait couler beaucoup d'encre avant même son inauguration», a-t-il lâché, faisant référence au dépassement de budget de plus de 23 millions. ATS/KEYSTONE

GRAND CONSEIL

Le paquet logement passe enfin la rampe

Après de nombreux rebondissements et 14 ou 15 séances, la saga du paquet logement s'est enfin terminée hier. Le Grand Conseil vaudois a accepté la nouvelle loi destinée à sortir le canton de la crise du logement qui le frappe depuis des années. Un référendum est toutefois annoncé.

«Vous avez écrit le mot fin à un processus parlementaire long et laborieux», a déclaré la conseillère d'Etat Béatrice Métraux en début d'après-midi. Malgré tous les changements apportés au texte de départ, «le résultat est crédible, pragmatique et innovant. Chacun a su lâcher du lest.»

Le compromis final n'est pas une compromission. Le projet «reste ambitieux» et il invite tous les acteurs vaudois du logement à prendre leurs responsabilités. Il faut donner à la majorité de la population vaudoise qui est formée de locataires des chances de trouver des loyers abordables, a poursuivi la ministre.

Béatrice Métraux a souhaité que cette «alliance de raison» qui a permis d'aboutir au compromis perdure au sein de la population au moment de voter. Certains milieux immobiliers et une partie du plénum ont en effet annoncé que la loi serait combattue par référendum.

Au vote final et nominal, la nouvelle loi n'a été approuvée que par 69 voix contre 57 et 7 abstentions. Outre l'opposition de l'UDC, le PLR a reconnu être «divisé» sur le sujet, notamment à cause du droit de préemption même recadré et limité aux communes, a indiqué Mathieu Blanc qui a demandé des outils d'évaluation de ce système.

Son collègue de parti, Jacques Haldy, n'a pas manqué de répéter tout le mal qu'il pense de «ce compromis collectiviste» inacceptable. La nouvelle loi va encore davantage «fossiliser le marché» avec un droit de préemption qui entraînera «une bureaucratie inutile».

Pour les socialistes et les Verts, l'adoption de la loi représente au contraire une victoire, une percée tant attendue. «Enfin un gouvernement dégage un compromis, avec à la clé un outil capable de répondre à la crise», a lancé le chef du groupe écologiste Vassilis Venizelos qui appelle la population à soutenir le résultat parlementaire lors du référendum.

Les milieux immobiliers n'ont en effet pas tardé à réagir. Sous la bannière «Non à une pénurie de logements planifiée par la loi», un comité annonce que la récolte des 12 000 signatures nécessaires commencera dès la publication de la loi dans la «Feuille des avis officiels».

À l'autre bord politique, l'Asloca se réunira ce soir en assemblée générale extraordinaire. Elle décidera si elle maintient ou non son initiative et ensuite si elle lance ou non un référendum contre la nouvelle loi. Anne Baehler Bech, secrétaire générale de l'association, souligne pour l'heure que le vote d'hier est «un tout petit pas dans la bonne direction». ATS